

Préparation aux épreuves du concours de directeur de service de la PJJ

Dates

- Préparation à l'écrit et au document de parcours :

Du 02/09/2020 à 14h

Au 04/09/2020 à 17h30

- Préparation aux oraux (dates prévisionnelles) :

Du 01/12/2020 à 14h

Au 03/12/2020 à 12h30

Selon les conditions sanitaires, la formation est susceptible d'être adaptée en distanciel

Durée

2 sessions :

1 session de 2,5 jours (épreuves d'admissibilité)

1 session de 2 jours (épreuves d'admission)

Inscription au fil de l'eau jusqu'au 30 août 2020

Lieu

ENPJJ

16 rue du Curoir

59100 Roubaix

École organisatrice

ENPJJ

Responsables de session

Hakim BELLEBNA, formateur

hakim.bellebna@justice.fr

Frédérique MARMY, formatrice

frederique.marmy@justice.fr

Public visé

Tout professionnel du ministère de la justice inscrit au concours de directeur de service Pjj pour l'année 2020.

(justificatif d'inscription à joindre à la fiche de candidature)

Intervenant(s)

Professionnels de l'ENPJJ

Présentation

Les épreuves du concours de directeur de service Pjj 2020, interne, externe et 3^{ème} voie se composent d'une épreuve écrite et de deux épreuves orales, un oral parcours et un oral de mise en situation.

L'épreuve écrite, pour les candidats internes et externes consiste en une note de synthèse. Pour les candidats au concours 3^{ème} voie, l'épreuve écrite consiste en un cas pratique.

Pour deux oraux distincts, et quelques soient les concours, ils consistent en d'une part un échange avec le jury sur son parcours, et d'autre part en l'exposé d'un cas pratique.

Pour l'oral parcours, les candidats doivent transmettre un document support en amont de l'épreuve, nommé RAEP pour le concours interne et 3^{ème} voie ou document parcours personnel et/ou professionnel pour le concours externe.

L'ENPJJ prépare à l'ensemble de ces épreuves en deux sessions :

- l'une consacrée à la préparation écrite et à la formalisation du document support à l'oral (RAEP ou parcours personnel et/ou professionnel),
- l'autre aux épreuves orales, pour les candidats admissibles.

Les candidats admissibles aux épreuves écrites pourront de fait poursuivre la formation de préparation pour l'oral. Un mail leur sera adressé pour confirmation des dates de préparation et validation hiérarchique de leur venue. Ceux qui n'auraient pas suivi la préparation écrite et RAEP pourront nous faire parvenir par voie hiérarchique un mail demandant leur inscription. Une communication aux DIR sera faite en ce sens dès la parution des résultats d'admissibilité.

Objectifs

- Saisir les enjeux du concours et la démarche des différentes épreuves
- Acquérir la méthodologie de l'écrit et s'y entraîner
- Comprendre la logique d'écriture du parcours (RAEP ou fiche parcours) et écrire les bases des différentes parties
- Préparer son oral et le dialogue avec un jury
- Structurer un cas pratique pour l'exposer

Contenu

- Informations réglementaires
- Apports méthodologiques et théoriques
- Mises en situations (écrit et oral)

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Entraînements
- Travail individuel et de groupe